

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE WILLGOTTHEIM-WOELLENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 08 juin 2020 à 20h00

Sous la présidence de Mme Claudine HUCKERT, Maire

Date de convocation : 29.05.2020

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 15

Membres présents : HUCKERT Claudine, BATT Charlotte, STERN Laurent, KIEFFER Jean-Luc, CHRIST Fabienne, LIENHART Éric, KOEBERLE Jean-Marc, WERLER Christine, HERRMANN Charles, WEISS Thierry, STERN Marie-Madeleine, LEBERQUIER Fanny, SPOHN Bruno, RUFFENACH Emmanuel, LUTZ Estelle

Désignation du secrétaire de séance : DATICHY Alain

Madame le Maire informe le conseil que Madame Sylviane CENS, élue sur la liste « VIVRE NOTRE COMMUNE », a présenté par courrier reçu le 04 juin 2020 sa démission de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saverne a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur Bruno SPOHN est donc appelé à remplacer Madame Sylviane CENS au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral Monsieur Bruno SPOHN est installé dans la fonction de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Sous-Préfet sera informé de cette modification.

I) Adoption du P.V. du 23.05.2020

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve le P.V. à l'unanimité.

II) Composition des commissions communales

L'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun

pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la création et la composition des commissions suivantes :

- **Animation de la vie sociale associative et culturelle** (Pdte : Charlotte Batt)
Emmanuel Ruffenach, Fanny Leberquier, Laurent Stern

- **Communication / information aux habitants** (Pdte : Charlotte Batt)
Estelle Lutz, Marie-Madeleine Stern

- **Sports/ loisirs et jeunesse** (Pdt : Jean-Luc Kieffer)
Emmanuel Ruffenach, Thierry Weiss

- **Environnement (Villages + banc communal)** (Pdte : Fabienne Christ)
Jean-Marc Koeberlé, Eric Lienhart, Thierry Weiss

- **Embellissement de nos villages** (Pdte : Fabienne Christ)
Estelle Lutz, Christine Werler

- **Sécurité et quiétude des habitants** (Pdt : Jean-Marc Koeberlé)
Emmanuel Ruffenach, Estelle Lutz, Eric Lienhart, Bruno Spohn

- **Entretien et valorisation du patrimoine communal, transition énergétique** (Pdt : Laurent Stern)
Fanny Leberquier, Bruno Spohn, Charles Herrmann

- **Commission temporaire : projet salle communale** (Pdte : Claudine Huckert)
Charles Herrmann, Bruno Spohn, Marie-Madeleine Stern, Jean-Luc Kieffer

- **Commission temporaire : projet transformation cour de la mairie en espace et jardin public** (Pdte : Claudine Huckert) Jean-Luc Kieffer

Chaque commission sera complétée par des membres extérieurs au conseil

Les adjoints et le maire délégué informent le conseil des délégations qu'ils ont reçues du maire :

- Mme BATT Charlotte, premier adjoint au Maire, est déléguée à la communication interne et externe, à l'animation de la vie locale, à la jeunesse et aux affaires scolaires, aux actions sociales et sanitaires

- M. STERN Laurent, deuxième adjoint au Maire, est délégué à l'entretien du patrimoine bâti, à la gestion locative des appartements, aux réseaux divers, à la maintenance et aux contrôles règlementaires

- M. KIEFFER Jean-Luc, troisième adjoint au Maire, est délégué à l'entretien de la voirie et des espaces publics, à la gestion du personnel technique, à la gestion du parc matériel, à l'entretien et la sécurité des équipements sportifs et de loisirs

- Mme CHRIST Fabienne, Maire déléguée de Woellenheim, est déléguée à l'environnement, aux espaces verts, à la sécurité, à la gestion et la location de la Maison des Associations

III) Désignation des responsables de quartier

Les responsables de quartier sont des relais actifs entre les habitants du quartier et la municipalité. Ils ont vocation à faire remonter les doléances, les soucis de propreté, de voirie, les problèmes de voisinage, répondre aux questions sur l'action municipale, distribuer les bulletins municipaux, inviter les seniors à la fête de Noël....

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le découpage suivant

Lienhart Eric : Rue du Kleinfeld – Rue du Kochersberg + rue Principale n°2 et 4

Ruffenach Emmanuel : rue des Prés – rue des Primevères – rue des Saules

Lutz Estelle : rue Principale, du n°1 au 16

Koeberlé Jean-Marc : rue de la Source- impasse du Lavoir – rue des Bouchers – rue du Meunier jusqu'à intersection petite rue de l'Eglise

Stern Marie-Madeleine : rue des Artisans- rue de l'Eglise- petite rue de l'Eglise – rue du Meunier (partie haute) - rue des Acacias

Stern Laurent : rue de la Paix- Rue de la Fontaine- Rue des Seigneurs- place du curé Bertomé

Weiss Thierry : rue des Serruriers – rue de la Montée – rue des Jardins- rue du Moulin- rue des Roses

Charlotte Batt : Rue du Rittweg – rue des Tilleuls et rue Principale n°40 et 42

Spohn Bruno : rue Principale, du n°17 au 38

Werler Christine : rue Principale, du n°39 au 64

Kieffer Jean-Luc : rue de la Mésange – rue des Merles – Le Peltzfeld

Huckert Claudine : Rue des Moissons- Rue des Semailles

Leberquier Fanny et Hermann Charles : Route de Hochfelden- rue des Bleuets- rue du Charron- rue du Noyer

Christ Fabienne : Grand'rue de l'église - rue du Rohrbach- rue des Lilas

IV) Maîtrise d'œuvre des travaux de voirie et de sécurité

Madame le maire propose d'effectuer :

1) Les travaux de mise en conformité de l'entrée de la mairie avec la réglementation PMR : reprofilage du trottoir (dépose /repose bordures et pavés), création d'une place de parking PMR en pavés, signalétique réfléchissante

2) Des travaux pour divers aménagements concernant :

- ➔ La sécurité des piétons le long de la rue Principale : pose de croix de St- André sur portion de trottoir étroits, installation de barrières à la sortie du chemin des écoliers, reprise de passages piétons rue de la Mésange et rue Principale, mise en place d'un panneau piste cyclable
- ➔ La régulation du stationnement et de la circulation sur la place de la Source : traçage de places de parkings (et création de places rue Principale en face du Posthof), enlèvement des entourages d'espaces verts et déconnexion des spots lumineux encastrés

et d'en confier la maîtrise d'œuvre à l'Atelier d'Aménagement des Espaces Publics (AAEP) qui se chargera de la rédaction du cahier des charges, mise en concurrence des entreprises et suivi des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les travaux
- AUTORISE le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec AAEP et tout document se rapportant à la passation, à l'exécution et au règlement de ces missions.

V) Subvention exceptionnelle « Willgo Temps Libre »

Madame le maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € pour la création de l'association « Willgo Temps libre » - activités seniors : randonnée, atelier floral, crochet, club Fugue et Découverte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve l'attribution de cette subvention

VI) Succession de M. Roland GAECHTER : vente de la maison d'habitation

Le Conseil Municipal autorise la vente du bien suivant dont la COMMUNE DE WILLGOTTHEIM est propriétaire, savoir :

A WILLGOTTHEIM (BAS-RHIN) (67370), 10 rue des Merles, une maison d'habitation, figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
68	406/82	Rue des Merles	00 ha 04 a 82 ca

Pour le prix de DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240.000,00 EUR)

Aux Acquéreurs :

- Monsieur Nicolas Bernard NAVACCHI, technicien recherche de fuites, demeurant à ITTENHEIM (67117), 15 rue des Vergers, né à LUNEVILLE (54300) le 26 septembre 1981, et
- Madame Anaïs JUNCKER, enseignante d'éducation physique et sportive, demeurant à ITTENHEIM (67117) 15 rue des Vergers, née à HAGUENAU (67500) le 28 mai 1992.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié de vente du bien sus-désigné et tout acte intervenant dans cette opération.

VII) Divers

- Madame le Maire communique les horaires d'ouverture de la mairie au public et de ses propres permanences

- Elle s'engage à informer le conseil de tous les avis et décisions qu'elle prendra en tant que maire, notamment concernant les projets d'urbanisme ; elle rappelle que tous les avis de dépôt et la liste des décisions sont systématiquement affichés à l'extérieur de la mairie.
- Le maire et les adjoints ont programmé de rencontrer différents groupes acteurs de la vie de la commune : les agriculteurs (pour évoquer la prévention des coulées de boues, l'assolement concerté, les zones de non-traitement), les commerçants et restaurateurs, les professionnels de santé et les responsables d'association.
- Madame le Maire informe qu'elle a rencontré le constructeur de l'habitat collectif dont les travaux démarreront prochainement rue des Près, dans le but de limiter les nuisances liées au chantier et de pacifier les relations entre ce projet de construction et les riverains par la mise en place d'un plan de circulation des engins, une vigilance quant à la proximité de l'école, des mesures de nettoyage de la chaussée.... Un courrier sera distribué prochainement aux riverains pour leur communiquer le phasage des travaux et les inviter à une réunion d'information et d'échanges.
- L'opérateur ORANGE a prévu d'installer en fin d'année une nouvelle antenne relais, à la place de l'existante, afin d'améliorer son réseau Très haut Débit Mobile (Lieudit Langmuehlgasse, derrière la rue du Moulin)
- Personnel communal : départ à la retraite de Sandrine Friess (non remplacée) et démission pour cause de déménagement de Christian Stalter : la municipalité entame une réflexion sur l'opportunité de recruter un nouvel agent ou le recours à un prestataire externe
- Mise en location de 2 logements : studio à l'ancienne caserne de pompiers au 1^{er} septembre et appartement à l'étage de la maison des associations au 1^{er} août
- Réunion pour la renaturation de la zone humide (ancienne peupleraie) le 12 juin
- Rencontre avec les riverains de la place de la Source le 14 juin concernant le projet de régulation du stationnement